

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

**Vous êtes victimes
d'une infraction
contre les biens
dont l'auteur vous est inconnu**

**Gagnez du temps :
pré-déposez
plainte en ligne**

Quelques exemples d'infractions :

- Vol de téléphone portable
- Escroquerie ou abus de confiance
- Dégradations ou destructions de biens privés



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

